



PaZaPa - Ecole de Danse
Association Loi 1901
Fiche d'Adhésion et d'Inscription 2020/2021
FOURNIR UNE PHOTO (pour les nouveaux)

Nom de l'élève..... Prénom.....

Date de naissance / /
jj mm année

Portable de l'élève s'il en a un.....

Adresse mail utilisée pour toutes informations PaZaPa.....

Adresse complète : N°..... Rue.....

Code Postal..... Ville.....

1^{er} Parent (Mère, Père) Représentant Légal ()*

Nom..... Prénom.....

Adresse complète : N°..... Rue.....

Code Postal..... Ville.....

Tél. du 1^{er} parent (mère, père) de l'élève : Portable..... Domicile..... Bureau.....

Personne Autorisée par le 1^{er} parent à venir chercher l'élève

Lien de parenté s'il y en a un.....

Nom..... Prénom.....

N° de portable.....

2^{em} Parent(Mère, Père) Représentant Légal ()*

Nom..... Prénom.....

Adresse complète : N°..... Rue.....

Code Postal..... Ville.....

Tél. du 2^{em} parent (mère, père) de l'élève : Portable..... Domicile..... Bureau.....

Personne Autorisée par le 2^{em} parent à venir chercher l'élève

Lien de parenté s'il y en a un.....

Nom..... Prénom.....

N° de portable.....

J'accepte SANS RESCTRITION le REGLEMENT INTERIEUR de l'Association PaZaPa (cf. 2^{ème} page)

Signature Obligatoire de chacun des Parents (Responsable Légal)

Signature Obligatoire de l'Elève

REMARQUES éventuelles à signaler du parent/responsable légal (*allergies, précautions, traitements et ordonnances etc.*)

SUIVI DE SANTE

A ce sujet UN RESPONSABLE sera nommé pour suivre l'élève aux répétitions et pendant toute la durée du ou des Galas de Fin d'Année - Merci à VOUS de prendre des dispositions et de vous faire connaître auprès du Professeur.

INSCRIPTION (*Indiquez la ou les Discipline(s) souhaitée(s), les Niveaux et les Horaires si vous les connaissez déjà.*)

Au cours d'EVEIL.....(.....)

Au cours de CLASSIQUE 1, 2, 3, Ados ou Adultes... (.....)

Au cours de BARRE au SOL..... (.....)

Au cours de HIP-HOP 1, 2, Collège, Lycée..... (.....)

Au cours de SALSA..... (.....)

Au cours de KIZOMBA..... (.....)

Au cours de KUNDALINI YOGA..... (.....)

Au cours d'INITIATION... 1, 2 (.....)

Au cours de MODERNE 1, 2, 3, Ados ou Adultes... (.....)

Au cours de HATHA YOGA..... (.....)

Au cours de Danse Debout (.....)

Au cours de ROCK débutants..... (.....)

Au cours de DANSE de SALON..... (.....)

(.....) Mettre une X pour les options choisies ou entourez - Merci

DROIT A L'IMAGE

J'autorise mon enfant à participer au(x) Gala(s) de Fin d'année et je donne mon consentement pour que l'Association PaZaPa utilise les images sur son Site Officiel pazapa-danse.fr, Facebook officiel PaZaPa et pour la vente des DVD du spectacle.

Signature du 1^{er} parent
Bon pour Accord

Signature du 2^{em} parent
Bon pour Accord

Signature de l'élève Majeur
Bon pour Accord



Règlement intérieur

1. L'adhésion annuelle à PaZaPa est obligatoire et est fixée à 28€ par personne. Elle est à régler au moment de l'inscription et n'est pas remboursable. PREVOIR UNE PHOTO d'Identité de l'élève.
2. Chaque élève de l'école de danse doit remplir une fiche individuelle d'inscription dans son intégralité (avec la date de naissance, même pour les adultes). Toute inscription doit être accompagnée d'un certificat médical précisant l'aptitude à pratiquer les activités choisies.
3. Le parent responsable légal d'un enfant mineur doit obligatoirement remplir la section réservée à cet effet. Dans le cas où une autre personne serait autorisée à venir chercher l'élève à la fin du cours ou de l'activité. **En aucun cas un élève mineur ne sera autorisé à quitter les locaux de PaZaPa non accompagné d'une personne autorisée à le faire, par son représentant légal.** Les élèves venants par leurs propres moyens auront une autorisation parentale signée dès le début de l'année scolaire en cours.
4. Une rubrique est réservée au parent responsable légal pour nous informer de circonstances particulières ou remarques pouvant être pertinentes pour la prise en charge de l'élève.
5. Les cours, pour les enfants débutent la 2ème semaine complète de septembre et se terminent la semaine qui suit le Gala de fin d'année. L'année d'enseignement est sur 10 mois et comporte au minimum 30 semaines de cours.
Le paiement des activités se fait à l'année et doit être réglé dans sa totalité dans le courant du mois de septembre (ou dans le courant du mois de l'inscription) **au professeur.** Vous pouvez vous acquitter de votre règlement par **chèque(s)** : (10 au maximum), en y indiquant au dos la date à laquelle vous désirez l'encaissement et le nom de l'élève (parfois différent de celui qui est indiqué sur le chèque). Ces méthodes nous permettent de minimiser les frais administratifs et comptables et garantissent la pérennité de l'association. **Chaque inscription complète sera remise dans sa totalité au professeur de l'activité choisie, dans le courant du mois de l'inscription.** Il est entendu que les élèves qui souhaitent connaître de nouvelles disciplines, peuvent essayer gratuitement un cours (le but de notre association étant de promouvoir la danse et les arts).
6. Lorsqu'un élève sait (même au dernier moment) qu'il sera en retard à un cours, il doit immédiatement en avertir son professeur en lui téléphonant et laisser un message éventuellement. Si l'absence est déjà prévue, le professeur doit en être également informé lors du cours précédent ou sur ses coordonnées personnelles. Vous pouvez joindre l'association à tout moment sur : info@pazapa-danse.fr
Dans le cas où le professeur annule un cours, celui-ci vous prévientra en temps utile et vous indiquera la date à laquelle il rattrapera le cours. C'est pourquoi il est important d'avoir un moyen de joindre le responsable légal soit par SMS, soit par mail.
7. Chaque professeur tiendra à jour une liste de présence, et toute absence injustifiée sera signalée au parent responsable légal.
8. Lorsqu'un élève ne peut plus suivre ses cours pour des raisons indépendantes de sa volonté (mutation, déménagement, santé (avec Certificat)...), les chèques lui seront rendus. Chaque trimestre commencé est dû dans sa totalité.
9. La danse est une discipline et à ce titre, les élèves doivent travailler assidûment et s'engager à respecter strictement :
 - a-les horaires de début et de fin de cours (les cours de HIP HOP pouvant parfois déborder, rapprochez vous du Professeur)
 - b-les locaux et la salle de danse (mettre des chaussures de danse sur le parquet et non des chaussures de ville, ne pas s'asseoir ou se suspendre aux barres d'échauffement, ne pas écrire sur les murs, respecter le matériel mis à disposition, respecter le travail d'autrui).**c-suite à la crise sanitaire COVID-19, nous vous demandons de vous nettoyer les mains en entrant avec du gel hydro-alcoolique mis à votre disposition dans l'entrée.**
d-sauf avis contraire de l'exécutif, nous demandons aux accompagnants de bien vouloir amener les élèves à l'heure et de ne pas entrer dans l'établissement afin de minimiser les risques. Merci.
... ..e-si un nouveau confinement était ordonné par le gouvernement, les professeurs s'engagent à continuer les cours par moyen hybride tel que les cours en vidéo, zoom ou youtube ainsi que des cours de rattrapage par la suite. Vu le travail supplémentaire et conséquent des professeurs aucun remboursement ne pourra être exigé.
10. Comme chaque année se clôture par un Gala, celui-ci pourra se dérouler sur 1 soirée ou sur 2 jours (1soirée+l'après midi suivant). Afin également de RESPECTER le travail des autres élèves, du Professeur et de ne pas perturber les créations qui VOUS seront présentées, nous vous demandons donc de prendre vos disponibilités pour :
 - a-emmener et récupérer votre enfant pour TOUTES les répétitions (SAUF CAS de SUIVI de SANTE, aucun accompagnant ne sera accepté), afin de préserver la SURPRISE du Spectacle !!
 - b-au moment opportun, 1 parent REFERENT sera sollicité pour un GROUPE lors du Spectacle par le Professeur de votre enfant. Cela permettant lors du Spectacle de Sécuriser davantage les enfants et SURTOUT de les aider à se préparer en temps voulu. Une fois le groupe passé sur scène, le Parent Réfèrent aidera le groupe à rejoindre les places réservées à cet effet dans la salle de spectacle
 - c-de bien vouloir RESERVER VOS BILLETS SUFFISAMMENT TOT, afin de vous assurer des places.
PaZaPa n'a pas pour politique de refuser du monde et les places par famille ne sont pas restreintes.
11. La Vente des billets du GALA ne se fait QUE par PaZaPa, la Salle du Centre Culturel possède des sièges RESERVES AUX HANDICAPES, la Fosse est utilisée EXCLUSIVEMENT à l'USAGE DES DANSEURS et des Bénévoles accompagnants, même s'il y a quelques places de libre. Les PORTES côté Jardin devront être maintenues FERMEES pour des MESURE DE SECURITE.
12. Par respect pour tous et conformément à la Loi, il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'Ecole de Danse ainsi que pendant le Spectacle (et de jeter ses mégots dans la cour d'entrée) mais EGALEMENT INTERDIT d'ARRIVER EN COURS ETANT SOUS L'EMPRISE DE STUPEFIANT ET SOUS L'EMPRISE D'ALCOOL.

1 ^{er} AVERTISSEMENT	Le Professeur a le DROIT d'exclure l'ELEVE et LES PARENTS SERONT AVERTIS
2 ^{em} AVERTISSEMENT	Il y a OBLIGATION de PREVENIR LA PRESIDENTE
3 ^{em} AVERTISSEMENT	Il y a OBLIGATION de PREVENIR LA GENDARMERIE
13. Tout manquement au règlement sera étudié avec les membres de l'équipe PaZaPa ou le professeur de l'élève concerné (dirigeants et professeur(s) indépendant(s)) et la décision prise à l'unanimité devra être acceptée par l'élève et/ou parent d'élève.
14. Le fait d'adhérer à l'association vaut acceptation sans restriction du présent règlement, confirmée par votre signature après les mentions lu et approuvé.

Signature des parents ET de l'élève
Lu et approuvé